Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)

Code du produit : S1216

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119473979-13-0001

Synonymes : 1,3-diméthyl 1-butanol, 4-méthylpentane-2-ol, alcool méthy-

lamylique, MIBC

No.-CAS : 108-11-2

No.-CE : 203-551-7

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinc-

tion appropriés.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir

le récipient fermé de manière étanche.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### 2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
4-méthyl-2-pentanol	108-11-2	100
	203-551-7	

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En général, aucun traitement n'est nécessaire, consulter ce-

pendant un médecin.

Protection pour les secou-

En cas d'inhalation

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la : Enlevez les vêtements souillés. Rincez immédiatement la

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022 Version Date de révision:

06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023 4.1

peau à grande eau pendant au moins 15 minutes, si possible peau

> suivi d'un lavage au savon et à l'eau. Si nécessaire, transportez la victime au centre médical le plus proche pour y recevoir

des soins supplémentaires.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement

médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration.

Rincer la bouche.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent Symptômes

comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de

la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou

un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tumé-

faction et/ou une vision floue.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Aucun(e)

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022 Version

06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023 4.1

> Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'extinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fos-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

sés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la con-

tinuité des masses et la mise à la terre. Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.

Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
4-méthyl-2- pentanol	108-11-2	VLE 8 hr	25 ppm 106 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale.  Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
4-méthyl-2- pentanol		VLE 15 min	40 ppm 169 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
4-méthyl-2-pentanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	208 mg/m3
4-méthyl-2-pentanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	104 mg/m3
4-méthyl-2-pentanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	83 mg/m3
4-méthyl-2-pentanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	83 mg/m3
4-méthyl-2-pentanol	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	11,8 mg/kg p.c./jour
4-méthyl-2-pentanol	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	155,2 mg/m3
4-méthyl-2-pentanol	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	52,1 mg/m3
4-méthyl-2-pentanol	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,7 mg/m3
4-méthyl-2-pentanol	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14,7 mg/m3
4-méthyl-2-pentanol	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour
4-méthyl-2-pentanol	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
4-méthyl-2-pentanol			
Remarques:	Aucune évaluation d'exposition de l'environnement à la substance n'a été présentée, par conséquent l'établissement de valeurs d'exposition PNEC n'est pas nécessaire.		

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

#### Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

#### Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Caoutchouc Butyle. Caoutchouc nitrile. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir

les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection

respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide.

Couleur : clair

Odeur : douce

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion / congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 130 - 133 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

: Limite d'inflammabilité supérieure

5,5 %(V)

rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

Limite d'explosivité, infé- : Limite d'inflammabilité inférieure

1 %(V)

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Point d'éclair : 41 °C

Méthode: IP 170

Température d'auto- : 305 °C

inflammation Méthode: ASTM E-659

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 5,2 mPa.s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 16 g/l (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: < 3

Pression de vapeur : 420 Pa (20 °C)

Densité relative : 0,81 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : 806 - 808 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 3,5

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 0,3

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antista-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

tiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : 22,7 mN/m, 20 °C

Poids moléculaire : 102,18 g/mol

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation est la voie principale d'exposition, bien qu'une absorption puisse se produire par un contact avec la peau ou suite à une ingestion accidentelle.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2000 - <=5000 mg/kg

Remarques: Peut être nocif si inhalé.

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat): Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Aucune mort à la dose d'essai la plus élevée.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (lapin): > 2000 - <=5000 mg/kg

Remarques: Nocif par contact avec les yeux.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques : Provoque une légère irritation de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:** 

Génotoxicité in vivo : Remarques: Aucune évidence d'activité mutagène

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### Cancérogénicité

**Produit:** 

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
4-méthyl-2-pentanol	Aucune classification relative à la cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

**Produit:** 

Effets sur la fertilité

Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:** 

Remarques : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:** 

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

**Produit:** 

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1~% ou plus.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 09.09.2022

06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023 4.1

Remarques Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

Remarques Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

tiques

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

les autres invertébrés aqua-

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 10 - <=100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Produit:**

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Mobilité : Remarques: Se dissout dans l'eau.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans

l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des dé-

chets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 2053
ADR : 2053
RID : 2053
IMDG : 2053
IATA : 2053

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MÉTHYLISOBUTYL-CARBINOL
ADR : ALCOOL MÉTHYLAMYLIQUE
RID : ALCOOL METHYLAMYLIQUE
IMDG : METHYL ISOBUTYL CARBINOL

IATA : METHYL ISOBUTYL CARBINOL

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Étiquettes : 3

CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

la gestion des déchets dans

la navigation

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne- : non

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : non

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne- : nor

ment

**IMDG** 

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utili-

sateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Catégorie de pollution : Z

Type de bateau : 3; Must be Double Hulled Nom du produit : 4-méthylpentan-2-ol

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés. Transport en vrac conformément à

l'annexe II de Marpol et au Recueil IBC

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

#### Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

TSCA : Listé

TCSI : Listé

NZIoC : Listé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour autres abréviations

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle tech-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

nique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

#### Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 3 H226 Sur la base de données d'essai.

Eye Irrit. 2 H319 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nees.

STOT SE 3 H335 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

### Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : fabrication de substance- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation de produit intermédiaire- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Distribution de la substance- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges-Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz- Industriel

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Produits chimiques - mines- Industriel

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Scénario d'exposition - Travailleur

3000000384		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	fabrication de substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance da qu'à 100%.,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	éviter les activités avec une exposition de plus de 15 minutes.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000385	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance da qu'à 100%.,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

	1 4 - 1 4 1 1 2 1 1
	tout problème cutané.
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4	
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	éviter les activités avec une exposition de plus de 15 minutes.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario u exposition - Travailleur	
30000000386	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%.,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

	tout problème cutané.
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales.avec des expositions occasion- nelles et contrôlées.PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Procédé en lotsPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Nettoyer immédiatement les déversements.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8b	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.	•	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Scénario d'exposition - Travailleur

3000000387	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%.,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre		

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Date de dernière parution: 09.09.2022 Date d'impression 08.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.1 06.03.2023 800001005658

	tout problème cutané.
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec des expositions occasionnelles et contrôlées.PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Procédé en lotsPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Procédés par lot à tempéra- tures élevéesPROC3	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Nettoyer immédiatement les déversements. Evacuer à distance les vapeurs déplacées.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transfert / déversement à partir de conteneursManuelPROC8a	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastil- lagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nament		

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000388		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Méthodes de forage et de production offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opéra- tions devibrateur et maintenance.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance da qu'à 100%.,	ans le produit jus-	
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Mesures générales (agents irritants pour les yeux).  Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.  Transferts de vrac depuis les bacs-citernes et les récipients en réservePROC8b  Remplissage/préparation de l'équipement à partir des foits ou des conteneurs.PROC8b  (re-)formulation des boues de forageUtiliser dans des procédés par lots confinéesPROC3  Opérations de perçage du soilPROC4  S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur., ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Fonctionnement des équipements de filtration des soildesTempérature élevéePROC4  Nerroyage des équipements de filtration des soildesPROC8a  Traitement et élimination des filtrats olides PROC3  Méthode d'échantillonagePROC3  Méthode d'échantillonagePROC3  Expositions générales (systèmes fermés)PROC4  Netroyage et maintenance de l'équipementPROC8a  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a  Stockage.PROC1PROC2  Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	Manuaca adada da la da	Helian was material and a constructive
les bacs-citernes et les récipients en réserve/PROC8b  Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. PROC8b  (re-)formulation des boues de forageUtiliser dans des procédés par lots confinés/PROC3  Opérations de perçage du solPROC4  Fonctionnement des équipements de filtration des solides/PROC4  Rerroyage des équipements de filtration des solides/PROC3  Traitement et élimination des filtrats solides/PROC3  Méthode d'échantillonnage/PROC3  Méthode d'échantillonnage/PROC3  Expositions générales (systèmes ouverts)/PROC4  Nerroyage et maintenance de l'équipement à partir de petits conteneurs/PROC8a  Respositions générales (systèmes ouverts)/PROC4  Nerroyage et maintenance de l'équipement à partir de petits conteneurs/PROC8a  Nettoyage et maintenance de l'équipement/PROC8a  Nettoyage et maintenance de l'équipement/PROC8a		Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment
de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. PROC8b  (re-)formulation des boues de forageUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3  Opérations de perçage du solPROC4  Fonctionnement des équipements de filtration des solidesTempérature élevéePROC4  Nerroyage des équipements de filtration des solidesPROC3  Traitement et élimination des filtratement et élimination des filtrates solidesPROC3  Méthode d'échantillonnagePROC3  Méthode d'échantillonpersement à partir de petits conteneursPROC8a  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a  Voltage et maintenance de l'équipementPROC8a  Vassurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.  Vertoyage et maintenance de l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	les bacs-citernes et les récipients en ré-	
moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. , ou:	de l'équipement à partir des fûts ou des conte-	· · · ·
solPROC4  , ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.  Nerroyage des équipements de filtration des solidesPROC8a  Traitement et élimination des filtrats solidesPROC3  Méthode d'échantillonnagePROC3  Expositions générales (systèmes fermés)PROC1  Déversement à partir de petits conteneursPROC8a  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Nerroyage des équipement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.  Aucune aus suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Passurer une ventilation par extraction aux points d'émission.  Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.  Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	de forageUtiliser dans des procédés par lots confi-	
enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.  Nerroyage des équipements de filtration des solidesPROC8a  Traitement et élimination des filtrats solidesPROC3  Méthode d'échantillonnagePROC3  Expositions générales (systèmes fermés)PROC1  Déversement à partir de petits conteneursPROC8a  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Nerroyage des équipement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.  assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.  Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.		, ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
ments de filtration des so- lidesPROC8a  Traitement et élimination des filtrats solidesPROC3  Méthode d'échantillonnagePROC3  Expositions générales (systèmes fermés)PROC1  Déversement à partir de petits conteneursPROC8a  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a  moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.  Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.  Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	pements de filtration des solidesTempérature éle-	enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en
des filtrats solidesPROC3 moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Méthode d'échantillonnagePROC3 assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Expositions générales (systèmes fermés)PROC1  Déversement à partir de petits conteneursPROC8a  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.  Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a  Widanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	ments de filtration des so-	
moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Expositions générales (systèmes fermés)PROC1  Déversement à partir de petits conteneursPROC8a  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a  moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Lucine autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Lucine autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Lucine autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Vidanger une ventilation par extraction aux points d'émission.  Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.  Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.		
Déversement à partir de petits conteneursPROC8a  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.  Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.  Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.		
petits conteneursPROC8a  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a  Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.  Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4  Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.  Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a  Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	Déversement à partir de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de l'équipementPROC8a ment.		Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du
Stockage.PROC1PROC2 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
	Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000389	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance da qu'à 100%.,	ans le produit jus-	
Fréquence et durée d'utilisa	Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).			

Scénarios contributeurs	Mes	sures de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour		Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les	3
la peau)		zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia tement les salissures de la peau. Former le personnel pou qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte tout problème cutané.	a- ır

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022 4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

.... |

Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsEtablis- sement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Garnissage d'ar- ticles/d'équipement(systèmes fermés)PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelRemplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)Température élevéePROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

Homona		
SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000390		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance da qu'à 100%.,	ans le produit jus-	
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).			

de gestion des risques	
Eviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier cones potentielles de contact cutané indirect. Porter de gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact d substance avec les mains. Nettoyer les salis- sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver imme diatement les salissures de la peau. Former le personn pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende	es e la é-
iki	viter le contact cutané direct avec le produit. Identifier ones potentielles de contact cutané indirect. Porter de ants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact d ubstance avec les mains. Nettoyer les salis- ures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver imme iatement les salissures de la peau. Former le personn

Section 3.1 - Santé

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, no- tamment via des mains contaminées.
Transferts par fûts/ lotsPROC8a	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Transfert / déversement à partir de conteneursRemplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC9	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalent(systèmes fermés)PROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalent(systèmes fermés)Température élevéePROC20	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Remanufacture des articles de deu- xième choixPROC9	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

nement.		
SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

# Section 3.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans	
effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en peuvre	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000391	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%.,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
On admet qu'un bon niveau	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

On admet qu'un bon niveau de base d'nygiene au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ment
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu 4.4 Contá	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000392	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	•
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%.,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ment
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu 4.4 Contá	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000393	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques - mines- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de la substance dans le processus d'extraction dans les activités minières, y compris le transport, les procédés d'extraction et de séparation ainsi que la valorisation et l'élimination de la substance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance da qu'à 100%.,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisation  Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus d la température ambiante (sauf indication contraire).		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC2	Transfert via des lignes fermées.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelDéversement à partir de petits conteneurs-PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC5	Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement.
séparation de phases(systèmes ou- verts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
procédés par échangeur d'ions(systèmes fer- més)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

nement.		
SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

# Section 3.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **METHYLISOBUTYL CARBINOL (MIBC)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 09.09.2022

4.1 06.03.2023 800001005658 Date d'impression 08.03.2023

risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement